Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260312-DCM2026325-DE

2026/3/25

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 6 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 25

Présents (15) :

M.	LEBOUVIER	David
M.	ERARD	Joseph
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	TUROCHE	Bernard
Mme	PIGEON	Véronique
M.	ROYER	Didier
Mme	CORNEC	Chrystèle

M.	GODEUX	Wilfrid
M.	JALLOIN	Ludovic
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	DELAUNAY	Fiona
Mme	KAZUMBA	Lelu
Mme	HELIES	Karine
M.	ROY	Johann

Absents excusés (6) dont (4) pouvoir :
Madame GEORGEAULT Valérie a donné pouvoir à Madame Fiona DELAUNAY.
Madame CHARRAUD Isabelle a donné pouvoir à Madame Véronique PIGEON.
Monsieur FROC Dominique a donné pouvoir à Monsieur Joseph ERARD.
Madame DALLÉ Lorane a donné pouvoir à Madame Corinne GILLETTE.
Monsieur PRIGENT Joël.
Madame DESGUERETS Chrystèle.

Absents (4) :
Madame CORNÉE Christelle.
Monsieur LEMOINE Loïc.
Madame ROGER Ramatoulaye.
Madame ANDRE BENOUAHADA Marine.

Secrétaire de séance : Madame DELAUNAY Fiona.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260312-DCM2026325-DE

OBJET DE LA DELIBERATION 2026.3.25

6- BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **4 696 400,39 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **2 706 425,03 €**

Vu les commissions finances des 16 février et 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 POUR, 4 ABSTENTION (K. HELIES, G. LÉONARD, W. GODEUX et C. CORNEC) et 1 CONTRE (J. ERARD) :

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	**4 696 400,39 €**	**4 696 400,39 €**
Section d'investissement	**2 706 425,03 €**	**2 706 425,03 €**

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

MAIRIE de RIVES-DU-COUESNON
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance,
Fiona DELAUNAY